

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE : 5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS
OBJET : INSTALLATION DE MONSIEUR ERIC BASSET EN QUALITE DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR KARIM SELLAMI ET DESIGNATIONS AU SEIN DE LA COMMISSION « AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE » ET DE LA COMMISSION « CULTURE, SPORT, MONDE ASSOCIATIF ET DEMOCRATIE LOCALE »

Total : 56 L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le quinze septembre, s'est rassemblé à l'Astral, 121 avenue de la République à Montgeron (91230) sous la Présidence de François DUROVRAY.

Présents : 37 Damien ALLOUCH ; Eric BASSET ; Thierry BATTESTI ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Marie- Hélène EUVRARD ; Christian FERRIER ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; François GUIGNARD ; Joël GRUERE ; Anne- Marie JOURDANNEAU FORT ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET

Représentés : 14 Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Gilles CARBONNET représenté par Fabrice GAUDUFFE ; Michaël DAMIATI représenté par Christine GARNIER ; Sylvie DONCARLI représentée par Richard PRIVAT ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Gaëlle BOUGEROL ; Annie FONTGARNAND représentée par Sabine PELLON ; Colette KOEBERLE représentée par Dominique DEVERNOIS ; Françoise NICOLAS représentée par Sylvie CARILLON ; Pascal ODOT représenté par Marie DELAROCHE ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Nicole LAMOTH ; Aly SALL représenté par Valérie DOLLFUS ; Fouad SARI représenté par Thomas CHAZAL

Absents : 05 Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Faten HIDRI ; Sandrine LAMIRE ; Constant LEKIBY

2023-056

SECRETAIRE DE SEANCE
Eric BASSET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION

2023-056	INSTALLATION DE MONSIEUR ERIC BASSET EN QUALITE DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR KARIM SELLAMI ET DESIGNATIONS AU SEIN DE LA COMMISSION « AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE » ET DE LA COMMISSION « CULTURE SPORT MONDE ASSOCIATIF ET DEMOCRATIE LOCALE »
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code électoral et notamment son article L273-10,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, et L5211-10,

VU la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

CONSIDERANT que la démission de Monsieur Karim SELLAMI en sa qualité de conseiller municipal, par courrier du 30 juin 2023 adressé à Monsieur le Maire de Brunoy, met un terme à son mandat de conseiller communautaire,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner son remplaçant conformément à l'article L273-10 du Code électoral,

CONSIDERANT que Mme Céline CIEPLINSKI propose sa candidature au sein de la commission « Aménagement durable du territoire » en remplacement de Monsieur Karim SELLAMI,

CONSIDERANT que Monsieur Eric BASSET présente sa candidature, en remplacement de Mme CIEPLINSKI au sein de la commission « Culture, sport, monde associatif et démocratie locale »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : PREND ACTE de l'installation de Monsieur Eric BASSET en qualité de conseiller communautaire.

Article 2 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les présentes désignations.

Article 3 : DÉSIGNE Madame Céline CIEPLINSKI en remplacement de Monsieur Karim SELLAMI au sein de la commission « Aménagement durable du territoire ».

Article 4 : DÉSIGNE Monsieur Éric BASSET en remplacement de Madame Céline CIÉPLINSKI au sein de la commission « Culture, sport, monde associatif et démocratie locale »

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Installation de M. Eric BASSET en qualité de conseiller communautaire en remplacement de M. Karim SELLAMI et désignation au sein de la commission "Aménagement Durable du Territoire" et de la commission "Culture, Sport, Monde associatif et démocratie Locale";

Date de transmission de l'acte : 02/10/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 02/10/2023

Numéro de l'acte : DCC2023-056 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20230921-DCC2023-056-DE

Date de décision : 21/09/2023

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation de représentants